

Questions en ligne

1. ÉMISSION GES. Dans la série de questions du 15 novembre, concernant la valeur de +/- 42 000 t.éq.CO2 pour la phase construction du projet, il est demandé de ventiler par source d'émissions, comme pour la phase « exploitation » (QC-125), ce qui n'a pas été répondu par Hydro-Québec par la suite, à notre connaissance. Il serait ainsi possible de connaître le calcul des émissions de SF6, dont le potentiel de réchauffement est de près de 23 000 fois supérieur à celui du CO2, avec une durée de séjour dans l'atmosphère de plus de 3000 ans. Aussi, il serait possible de s'assurer que des mesures d'atténuation soient effectivement identifiées, mises en place et suivies. Outre le programme de maintenance et d'entretien des équipements au SF6, ainsi qu'une formation de sensibilisation pour la gestion du SF6, il a été demandé à H-Q de proposer des mesures précises dans son analyse environnementale ou encore à suivre l'état des connaissances et des recherches en vue de trouver des alternatives ou des mesures d'atténuation sur cet enjeu. Est-ce qu'Hydro-Québec s'engage en ce sens ?

2. ÉMISSION GES. Près de 330 000 t éq. CO2 sont attribuables au déboisement de l'emprise projetée (1 589 ha).
 - a. Est-ce réellement l'effet à long terme du changement d'affectation de terres lié au déboisement qui a été calculé?
 - b. Comment HQ a-t-elle estimé la quantité de bois récupérée et valorisée lui permettant de soustraire près de 100 000 t éq. CO2 à ces émissions?
 - c. Est-ce que la modification aux flux de carbone induite par la perte de certains milieux humides tels que les tourbières sont connues et ont été évaluées? Le CRECN fait référence aux études qui sont réalisées en ce moment sur la Côte-Nord, et co-financées par H-Q, visant à améliorer la connaissance du potentiel de stockage et de séquestration du carbone des écosystèmes tourbeux et forestiers. Est-ce que les mesures de compensation liées à la perte de milieux humides vont tenir compte de cet élément ?

3. MILIEU HUMIDE D'INTÉRÊT. Pourquoi n'est-il pas possible d'éviter le milieu humide d'intérêt touché par le tracé? Étant donné sa haute valeur écologique et sa grande importance pour le maintien de la biodiversité, est-il prévu que sa compensation soit plus importante que celle de milieux de moins haute valeur?

4. CHAUVES-SOURIS. Est-ce que H-Q compte mandater un organisme de la région pour le suivi des chauves-souris ? Le cas échéant, est-ce que H-Q compte mettre en place un programme de financement pour la mise en place et le suivi des maternités ?

.....

Question : 1) Dans la sous-section 2.1.1.2 Problématique portant sur la justification du projet, on mentionne qu'un des changements est à l'effet que les prévisions de la consommation industrielle sur la Côte-Nord ont diminué sans documentation supportant cet argument. De plus, il n'y a pas d'informations sur les prévisions de la demande de consommation industrielle ni sur les hypothèses sur l'offre et la demande. On note d'ailleurs qu'une des préoccupations du public soulevées à l'étape de l'information sur la solution retenue (tableau 7.7 page 7-18) est la

perception de la perte d'un avantage concurrentiel. Or, on sait que la sécurité d'approvisionnement et la proximité des sources de production électrique constitue des avantages concurrentiels pour des projets comme les chaînes de blocs et autres projets énergivores. Est-ce possible de recevoir un détail sur l'évolution de la demande industrielle et est-ce que les prévisions de la demande tiennent compte des projets connus comme la modernisation / expansion des industries présentes sur la Côte-Nord; Quelles sont les marges de manœuvre de la région pour l'implantation de nouveaux projets dans les différentes stations électriques à proximité des zones industrielles (ex.: station Arnaud, etc.)

2) Lors de la rencontre d'information à Jonquière, il a été discuté d'une étude des retombées économiques pour le Saguenay-Lac-St-Jean. Est-ce que l'étude pour la Côte-Nord est disponible ? Quelles en sont les grandes lignes ?

3) Dans le cadre du projet La Romaine, un comité des retombées économiques a été mis sur pied afin de suivre l'évolution des contrats et de favoriser la sous-traitance régionale. Quels sont les mécanismes prévus pour ce projet d'envergure touchant deux régions administratives

14 février 2019